

**La Deuxième et dernière réunion a eu lieu 23 février 2010. [Obligation Légale : Minimum 2 réunions.]**

## **Propositions de le Direction :**

### **Salaires :**

1. Augmentation générale de 0,75 % sur la base du salaire réel au 1<sup>er</sup> avril 2010.
2. Augmentation générale de 0,75 % sur la base du salaire réel au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### **Grille des salaires Casino :**

La pente de la grille « employé » sera portée à 25 % à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### **Salaires Agents de Maîtrise et Cadres :**

1. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, une augmentation de **1,5 %** de la masse salariale de la catégorie.
2. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, la contrepartie de l'astreinte est revalorisée de **1,5%** .

⊖ Tout membre de l'encadrement qui n'aurait pas bénéficié d'une évolution salariale d'au moins 1 % de son salaire de base sera reçu par sa hiérarchie afin que lui soient expliquées les raisons de cette décision.

### **Réductions sur achats :**

La remise accordée sur l'achat des produits à marque distributeur est portée de 5 % à 7,5 % à effet du 1<sup>er</sup> avril 2010

### **Absence Pour Maladie :**

A titre expérimental et provisoire, la Direction accepte de ramener la carence à 1 jour pour le 1<sup>er</sup> arrêt maladie. Cette mesure prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et jusqu'au 31 mars 2011.

## **Commentaires Syndicat CGT -CIT:**

Ras le Bol des **Copier – Coller** : *Aucune revendication propre à CIT* n'a été Acceptée, elles sont Nombreuses :

- Il est Urgent d'ouvrir une Négociation sur Les **Interventions du Dimanche**.
- A CIT Les **Agents de Maitrise** bossent autant que les cadres : Ils ont droit eux aussi au Bonus.
- S'attaquer à l'**Ecart salarial** Important qui existe entre les nouveaux embauchés CIT et les anciens.
- Un effort aurait dû être fait pour les **Cadres en dessous du plafond SS**.
- Paiement des **Interventions si annulées ou décalées** au dernier moment.
- Prendre en charge la **Franchise applicable sur tous les sinistres** et à la charge du collaborateur qui est présente dans l'assurance en cas de déplacement lors d'une Intervention.
- ...

**Les attentes des salariés de CIT sont nombreuses et importantes.  
Les propositions faites par la direction ne sont pas suffisantes.**

**→Le Syndicat CGT – CIT ne sera donc pas signataire de cet Accord.**